

## Module 5 Principes techniques numériques/systèmes d'instrumentation électronique (connaissances de base mécanicien aéronautique)

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Transport et logistique - Personnel sédentaire du transport aérien**

Code(s) NAF : —  
Code(s) NSF : —  
Code(s) ROME : —  
Formacode : —

Date de création de la certification : **20/11/2003**

Mots clés : **instrumentation électronique**, **techniques numériques**, **aéronautique**, **mécanicien**

### Identification

Identifiant : **1134**  
Version du : **21/09/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- règlement UE n°1321/2014 (PART 66)

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Donner aux mécaniciens aéronautiques détenteurs des licences A, B1-1, B1-2 et B1-3 et B1-4 le niveau en techniques numériques et systèmes d'instrumentation électronique.

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun.

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Acquérir le niveau en techniques numériques et systèmes d'instrumentation électronique requis par la réglementation.

#### Modalités générales

Le candidat au module devra réussir l'examen dans un centre agréé 147.

#### Liens avec le développement durable

Aucun

### Public visé par la certification

Tous publics

### Evaluation / certification

## Pré-requis

Niveau brevet.

## Compétences évaluées

Maîtrise des connaissances en système d'instrumentation électronique, de numération, de conversion de données, circuits logiques, microprocesseurs, circuits intégrés, fibre optique..

## Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

aucun.

## Centre(s) de passage/certification

- Organismes agréés 147.

La validité est Temporaire

10 ans

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Délivrance d'un certificat de reconnaissance reconnu dans l'UE.

## Plus d'informations

### Statistiques

Etablies par l'organisme agréé PART 147.

### Autres sources d'information

—